

Message du Conseil communal au Conseil général n° 187 du 23 mai 2022

OBJET : Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 250'000.- pour le remplacement du camion Lindner Unitrac de la voirie.

1. Préambule

La voirie de la Commune mixte de Haute-Sorne dispose d'un parc d'une quinzaine de véhicules à moteur, pour une valeur globale à neuf de plus d'un million et demi de francs.

2. Introduction

En dix ans d'existence dans notre commune fusionnée, la moitié du parc a été renouvelée ce qui représente le tiers de sa valeur.

En effet, le remplacement des véhicules les plus onéreux a été repoussé à quelques reprises ces derniers temps, principalement pour des raisons budgétaires.

3. Considérations générales

A ce jour, le parc est doté de 7 véhicules accusant entre 10 et 16 ans de service pour une valeur à neuf approximative d'un million.

Une planification de renouvellement est désormais indispensable. En effet, une fin de vie simultanée de plusieurs véhicules doit impérativement être évitée. Si tel n'est pas le cas, des montants considérables seront nécessaires sur une courte période pour garantir le maintien de notre patrimoine actuel.

4. Considérations particulières

Après analyse, le plus ancien des deux grands camions, datant de 2008, présente un meilleur état général et sa technologie est déjà comparable aux standards actuels disponibles sur le marché.

Le camion Lindner Unitrac acquis en 2009 accuse un peu plus de 4'000 heures au compteur.



Son état général est usagé, des problèmes de corrosion deviennent conséquents. Les frais d'entretien de ce camion se montent à plus de CHF 30'000.- durant ces 5 dernières années.

Ce véhicule, entièrement mécanique présente des signes manifestes d'usure.

Il est principalement utilisé pour le déneigement et le transport. Il est équipé du système multilift qui permet le chargement, respectivement le déchargement de bennes ou de machines de manière aisée.

En cas d'acceptation du présent message, ce camion sera remplacé par un véhicule similaire, offrant une charge utile plus importante. Il devra impérativement être équipé du système multilift et répondre à l'état actuel de la technique ainsi qu'aux standards écologiques exigeants en vigueur.

Un camion doté du système de transmission à variation continue ou similaire, offre de nos jours des performances et un confort d'utilisation nettement supérieurs aux véhicules d'anciennes générations.

Une brève analyse écarte pour l'heure le recours à un véhicule électrique, dont la technologie actuelle ne permet visiblement pas de répondre à notre cahier des charges. A ce jour, la durée d'utilisation d'une telle machine de travail électrique semble encore trop limitée pour l'usage attendu, nécessitant parfois de longs engagements dans des conditions de contraintes importantes. Qui plus est, l'offre est très limitée et particulièrement onéreuse.

5. Délai de réalisation

La loi sur les marchés publics impose le respect d'une procédure sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule de ce prix.

En cas d'acceptation du présent message, la procédure obligatoire nécessitera un travail administratif important en vue d'adjuger le mandat à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le délai de livraison de telles machines de travail est parfois important.

Au vu de ce qui précède, l'objectif est de disposer du nouveau camion en début d'année 2023.

6. Considérations financières

Désignation	Total
Véhicule utilitaire (y.c. adaptation des équipements existants)	250 000
Investissement total	250 000
Le demande de crédit porte sur un montant de	250 000

Tableau 1 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

Donner compétence au Conseil communal pour gérer le financement et la réalisation de l'objet.

7. Financement

Désignation	Montant
Coût total du projet	250 000
Reprise véhicule actuel (estimation)	- 20 000
Besoin de financement	230 000

Tableau 2 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

Recours à l'emprunt

CHF 230 000.-

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Pour les bâtiments et terrains bâtis du PA, le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) fixe la durée de vie à 10 ans pour le mobilier, les machines et les véhicules, soit un taux d'amortissement de 10,00%.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle est répartie en fonction 6150 « Travaux publics ».

Investissement net : CHF 230'000.-

Charge financière annuelle - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable	10.00%	23 000
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 1.0 %		2 300
Charge annuelle à charge du compte		25 300

Tableau 3 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

8. Préavis des Autorités

Le Conseil communal préavis favorablement cet objet et invite le Conseil général à l'adopter et à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, 27 avril 2022

Au nom du Conseil communal

Le Président
Jean-Bernard Vallat

Le Chancelier
Raphaël Mérillat